Nations Unies A/HRC/27/L.50

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session
Point 8 de l'ordre du jour
Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Bahreïn*, Congo, Djibouti*, Égypte*, Émirats arabes unis, Malaisie*, Nigéria*, Ouganda*, Soudan*, Soudan du Sud*: amendement au projet de résolution A/HRC/27/L.27/Rev.1

27
Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre

Remplacer le paragraphe 1 par le libellé ci-après:

1. *Prend note avec satisfaction* du travail accompli par les organismes, organes subsidiaires, institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour mettre fin à la violence et à la discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou tout autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.14-17317 (F) 260914 260914
1417317

Merci de recycler